

TRANSPORT SCOLAIRE

Brochure parents



Votre enfant suit sa scolarité dans une école d'enseignement spécialisé ? Le Service du Transport Scolaire de la COCOF peut l'y accompagner gratuitement !

Découvrez dans cette brochure le service proposé, les conditions à remplir pour en bénéficier, le cadre à respecter et les droits et devoirs de chacun.

La COCOF œuvre chaque jour pour que tous les enfants puissent suivre une scolarité épanouissante !

Le Service du Transport Scolaire de la COCOF facilite le trajet quotidien de plus de 5000 enfants fréquentant l'enseignement spécialisé francophone de la Région de Bruxelles-Capitale.

Afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque élève en termes de mobilité, d'autonomie et de situation familiale, divers modes de transport sont envisagés :

- **Les services de transport public (STIB, De Lijn, TEC et SNCB) : via une prise en charge intégrale des abonnements**
- **Les rangs accompagnés**
- **Les circuits spéciaux en bus et minivans**
- **Le transport individuel**

La COCOF accorde une importance primordiale à l'accompagnement de ces enfants et mène des réflexions continues sur les possibilités d'amélioration du service en collaboration avec les acteurs concernés : directions d'écoles, éducateurs, centres PMS, parents, personnel administratif du Service du Transport Scolaire, accompagnateurs scolaires, chauffeurs et transporteurs.

TABLE DES MATIÈRES

Qui peut bénéficier du service du transport scolaire ?

4

Qui ne peut plus bénéficier du service ?

5

Des dérogations sont possibles !

6

Vous déménagez en cours d'année scolaire ?

7

Votre enfant a plusieurs domiciles ?

8

Prise en charge de votre enfant

9 – 10

Consignes à respecter

11 – 12

Fiche de synthèse

13

Contacts

14



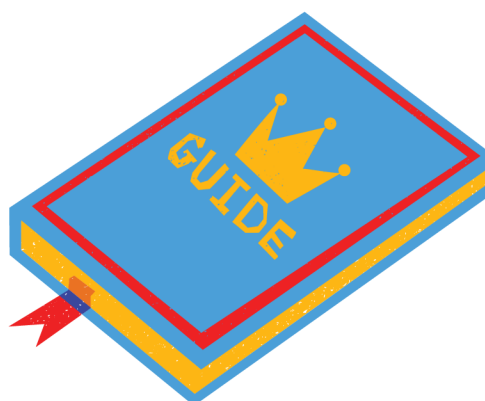
QUI PEUT BÉNÉFICIER DU TRANSPORT SCOLAIRE ?

Votre enfant est inscrit dans une école d'enseignement spécialisé francophone de la Région de Bruxelles-Capitale ?

Vous habitez à plus de 1km de son école ?

L'école choisie pour votre enfant est la plus proche de votre domicile ?

Si vous répondez oui à ces trois conditions, bonne nouvelle ! Votre enfant peut bénéficier de notre service de transport scolaire gratuit !





QUI NE PEUT PLUS BÉNÉFICIER DU SERVICE ?

Attention : Si votre enfant est scolarisé dans une école secondaire de type 1, 3 et 7

OU

qu'il est âgé de 10 ans ou plus et se trouve dans l'enseignement de type 8,

ET que vous habitez à moins de 45 minutes en transport en commun de son école, il ne pourra plus bénéficier de ce service.





DES DÉROGATIONS SONT POSSIBLES !

Votre enfant n'est plus dans les conditions pour bénéficier de notre service de transport scolaire ? Pourtant vous estimez qu'il n'est pas en mesure de se rendre à l'école seul et vous ne pouvez l'y accompagner ?
Vous avez la possibilité de demander une dérogation via l'école de votre enfant.





VOUS DÉMÉNAGEZ EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE ?

Rassurez-vous, la COCOF continuera à assurer le transport scolaire de votre enfant tant que son école reste la plus proche de votre nouveau domicile !

L'école de votre enfant n'est pas la plus proche de votre domicile ? Le Service du Transport Scolaire s'efforcera de poursuivre la prise en charge de votre enfant jusqu'à la fin de l'année scolaire. Pour l'année suivante, vous devrez toutefois introduire une nouvelle demande d'inscription via l'école.

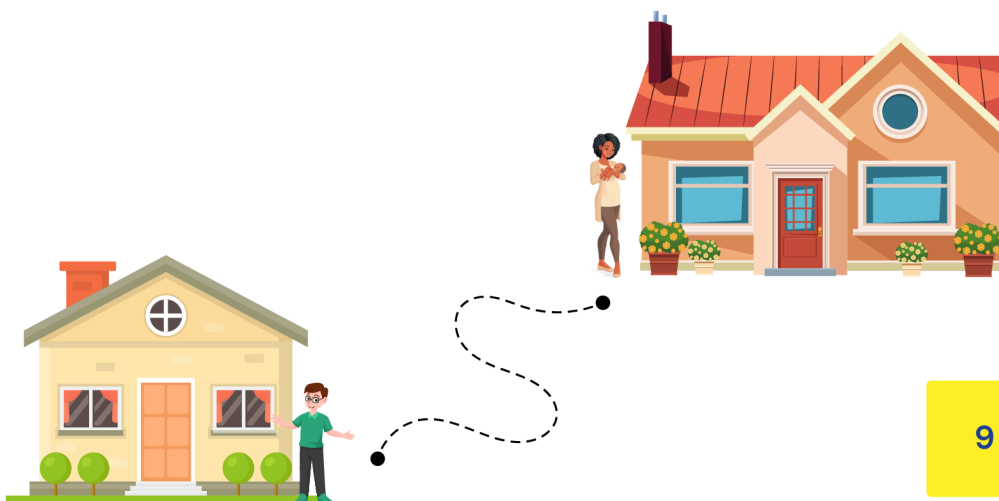




VOTRE ENFANT A PLUSIEURS DOMICILES ?

Si votre enfant a deux domiciles, le Service du Transport Scolaire accepte un système de prise en charge alternative. Afin d'assurer une continuité et une organisation optimale des circuits, l'alternance de la prise en charge s'effectuera selon le calendrier suivant : du lundi au vendredi à la première adresse et du lundi au vendredi de la semaine suivante à la deuxième adresse.

Afin de bien organiser ce planning, il est important de nous préciser quel parent/tuteur est domicilié à quelle adresse et comment s'organise l'alternance en nous communiquant l'adresse par laquelle la prise en charge débutera.





PRISE EN CHARGE DE VOTRE ENFANT

Au cours de sa tournée, un véhicule (bus, minivan, etc.) adapté au transport des personnes en situation de handicap vient chercher votre enfant à votre domicile ou à un point de rendez-vous et le dépose à son école. À la fin de la journée, le véhicule redépose votre enfant chez vous ou à un point de rendez-vous.

À son bord, un accompagnateur scolaire veille à la sécurité de votre enfant dès la montée dans le véhicule jusqu'à sa descente et durant tout le trajet. Cet accompagnateur veille aussi au respect de la discipline à l'intérieur du véhicule afin que le trajet puisse être confortable pour tous.

Le chauffeur se charge de la conduite du véhicule selon les règles du code de la route. Il est également responsable de la propreté du bus.





Vous recevez le numéro de votre accompagnateur ou du chauffeur afin de le prévenir d'absences éventuelles ou de recevoir des informations importantes de leur part.

Attention : les horaires de passage transmis peuvent varier en cours d'année.

En fonction de l'organisation du circuit et pour que celui-ci soit le plus rapide possible, votre enfant peut être pris en charge à un point de rendez-vous fixé par le Service du Transport Scolaire, proche de votre domicile.

Il arrive que le service ne puisse être assuré en raison de maladie du chauffeur ou de l'accompagnateur, de conditions climatiques extrêmes ou de situations indépendantes de notre volonté (grève...). Nous mettons tout en œuvre pour vous prévenir dans les meilleurs délais. Soyez assurés que toute notre équipe fait le maximum pour assurer la sécurité et le confort de votre enfant dans les limites des contraintes extérieures.



CONSIGNES À RESPECTER

Afin que la prise en charge de votre enfant se déroule le mieux possible compte-tenu de la circulation à Bruxelles et des autres enfants présents dans le véhicule, veuillez, s'il vous plaît, à respecter ces consignes :

Le matin et en fin de journée, soyez présents 10 minutes avant l'heure prévue du bus.

Votre enfant sera absent ? Afin de ne pas impacter le confort des autres enfants, vous devez prévenir, au plus vite, l'accompagnateur scolaire ou le chauffeur de manière à pouvoir adapter la tournée.

Si vous êtes absents au rendez-vous du matin, l'accompagnateur vous attendra une minute. Ensuite, le véhicule partira pour ne pas perturber la prise en charge des autres élèves.

Si vous êtes absents au retour de votre enfant, l'accompagnateur vous contactera par téléphone et le véhicule vous attendra pendant une minute.

Si vous ne répondez pas à l'appel, votre enfant reste en sécurité dans le bus qui redémarre. L'accompagnateur vous enverra un SMS pour convenir avec vous d'un autre point de rendez-vous situé sur le trajet du véhicule.

Si à la fin de la tournée, l'accompagnateur n'a reçu aucune nouvelle de votre part, votre enfant est accompagné au bureau de police le plus proche de la fin du circuit où il vous attendra en sécurité. Nous sommes conscients que cette issue n'est pas la plus favorable (confortable) pour votre enfant, mais nous ne sommes pas en mesure d'assurer son accompagnement au-delà de nos missions de transport scolaire.

Pour des raisons pratiques et de sécurité à l'intérieur du véhicule, l'accompagnateur scolaire ne fait pas d'appels en absence et n'envoie pas de SMS pour prévenir de son arrivée. Il ne sonne pas non plus à votre porte. Il reste dans le véhicule. Le chauffeur, lui, ne klaxonne pas pour annoncer son arrivée afin de respecter le voisinage.

Pour des raisons de sécurité, si votre enfant manifeste un comportement qui pourrait mettre en grande difficulté l'accompagnateur scolaire (refus catégorique de monter dans le véhicule, refus de s'attacher, manifestation de violence physique, etc.) et/ou mettre en danger le conducteur et les autres passagers, et que votre action combinée à celle de l'accompagnateur scolaire ne parvient pas à le calmer, ce dernier pourrait décider, en dernier recours, de ne pas prendre en charge votre enfant.

Dans l'intérêt de tous, nous vous demandons d'être attentifs à ne pas mettre votre enfant dans le bus s'il présente des signes de maladie contagieuse.

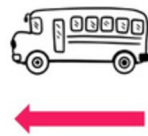
Si votre enfant est incontinent (pas propre), nous vous demandons de prévoir une protection pour la durée du trajet et de vous assurer qu'il a bien été aux toilettes avant le départ.

Nous vous rappelons également de fournir à l'accompagnateur scolaire tout matériel spécifique nécessaire au bien-être et à la sécurité de votre enfant (réhausseur, ceinture supplémentaire, etc.)

TRANSPORT SCOLAIRE — Fiche de synthèse

✓ Avant le départ du bus

-  Soyez prêts 10 minutes avant l'heure du bus (matin et soir).



Si votre enfant est absent

- Prévenez le chauffeur ou l'accompagnateur



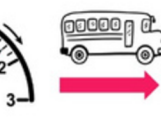
Si vous n'êtes pas là le matin

-  Le bus attend 1 minute, puis part



Si vous n'êtes pas là le soir

-  L'accompagnateur vous appelle
– le bus attend 1 minute



- ✗ • Pas de réponse ?
➡ Le bus repart avec votre enfant



Ensuite :

-  Vous recevez un SMS avec un nouveau lieu de rendez-vous



Si personne ne répond après la tournée

 Votre enfant est amené à la police, en sécurité



CONTACTS



transco@spfb.brussels



Call center : 02.526.72.72



Des permanences tous les mardis entre 10h et 12h à la rue des Palais 42 – 1030 Schaerbeek



Commission communautaire française